Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

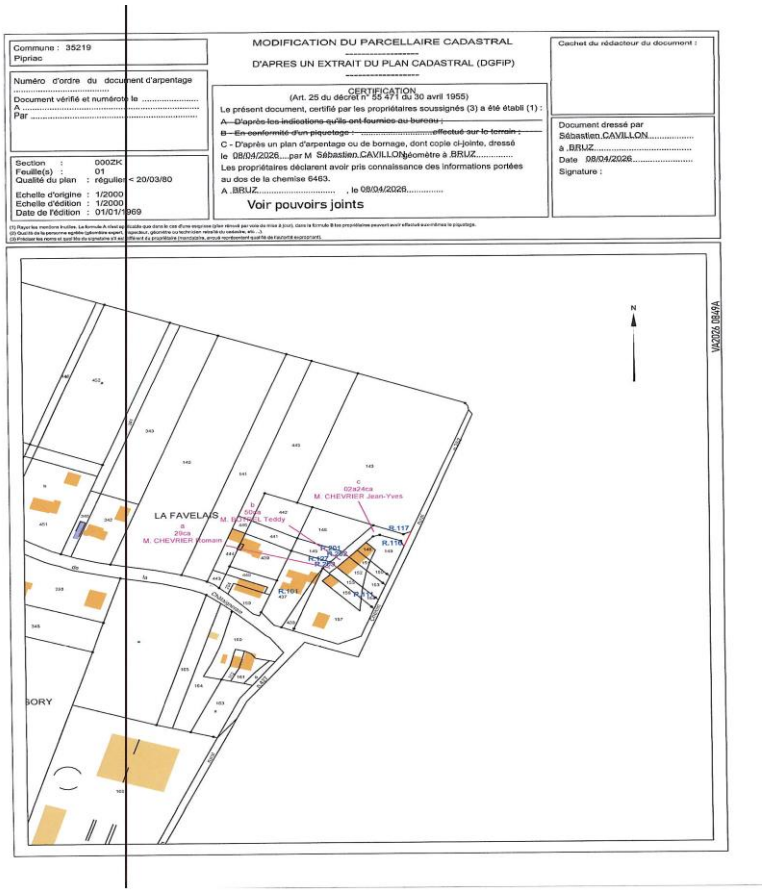
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_27
VENTE A MR CHEVRIER JEAN-YVES - BOTREL TEDDY - CHEVRIER ROMAIN D'UN CHEMIN NON GOUDRONNÉ

Rapport d'Elisabeth Flého adjointe à l'urbanisme - affaires foncières – biodiversité – mobilités douces

Ms CHEVRIER Jean- Yves, BOTREL Teddy et CHEVRIER Romain demandent l'acquisition d'un délaissé de chemin communal au lieudit La Favelais situé en bordure de leurs propriétés, comme indiqué sur le plan ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_27-DE



Le prix de vente a été fixé à 6€/m² par délibération du Conseil Municipal. Le document d'arpentage a défini les surfaces ci-dessous :

- 224 m² pour Mr CHEVRIER Jean-Yves,
- 50 m² pour Mr BOTREL Teddy,
- 29 m² pour Mr CHEVRIER Romain

Les frais d'acte ainsi que les frais de bornage seront à la charge de Mr CHEVRIER Jean-Yves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition de vente de terrain et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces correspondantes et notamment l'acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la vente à Ms CHEVRIER Jean- Yves, BOTREL Teddy et CHEVRIER Romain pour un prix unitaire de 6€/m²,

PRECISE que le document d'arpentage viendra préciser la surface de la vente à posteriori,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment le document d'arpentage et l'acte authentique de vente qui sera confié à la SELARL NOTICYA, office notariale à Pipriac.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_27-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL